



COMMUNE DE TOURNISSAN

ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE COMPLEMENTAIRE

Le Conseil municipal de TOURNISSAN, est incomplet, démission du quart des conseillers depuis la démission de Mr PAMART.

Selon les dispositions de l'article L247 du Code électoral, les électeurs seront convoqués pour des élections partielles complémentaires par Arrêté Préfectoral.

**Ces élections auront lieu le Dimanche 17 mars 2024 Premier tour
et le Dimanche 24 mars 2024 Second Tour**

Les modalités sont détaillées dans l'Arrêté Préfectoral. Affichage sur les panneaux municipaux : Mairie et Hauts de Tournissan , sur le site communal de Tournissan [www. tournissan.com](http://www.tournissan.com) et Lien Panneau Pocket.

Pour information , La clôture des inscriptions sur la liste électorale de la Commune aura lieu au plus tard le 9 février 2024.

**Le Maire,
Marilyse RIVIERE**

